



# Systeme correctionnel

## FAITS EN BREF

*Grâce à la surveillance, à l'encadrement, à la formation et au soutien communautaire, nous sommes en mesure d'aider les délinquantes à briser le cycle de la criminalité.*

### Le saviez-vous?

- Le nombre d'admissions de délinquantes dans les établissements fédéraux a augmenté de 14,5 %, passant de 276 en 2005-2006 à 316 en 2006-2007<sup>+</sup>.
- Dans l'ensemble, les femmes représentent toujours une faible proportion du nombre total d'admissions (6,2 % en 2006-2007)<sup>+</sup>.
- Le 8 avril 2007, parmi les femmes purgeant une peine de ressort fédéral au Canada, 476 étaient incarcérées et 513 étaient en liberté sous condition<sup>++</sup>.
- En 2006-2007, 60,8 % des délinquantes ont mené à bien leur liberté sous condition<sup>++</sup>.
- En 2006-2007, 0,8 % des délinquantes en liberté sous condition ont été condamnées pour avoir commis une nouvelle infraction avec violence<sup>++</sup>.
- En 2006-2007, 8,6 % des délinquantes en liberté sous condition ont été accusées d'avoir commis une nouvelle infraction sans violence<sup>++</sup>.
- En 2006-2007, 29,8 % des délinquantes en liberté sous condition ont manqué aux conditions de leur libération<sup>++</sup>.

Sources :

+ *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, décembre 2007.

++ Service correctionnel du Canada.

On considère que les délinquantes qui n'ont pas été réincarcérées pour avoir manqué aux conditions de leur libération ou pour avoir commis une nouvelle infraction ont mené à bien leur liberté sous condition.

## Délinquantes

Les délinquantes prises en charge par le système correctionnel fédéral du Canada présentent des besoins et des risques particuliers. Même si certaines des interventions destinées aux délinquantes sont semblables à celles qui sont destinées aux délinquants, une nouvelle philosophie a récemment vu le jour au sujet des services correctionnels pour femmes.

Le rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, intitulé *La Création de choix* et publié en 1990, a donné une nouvelle orientation aux services correctionnels pour femmes offerts à l'échelle fédérale. Il a donné lieu à plusieurs changements fondés sur les principes suivants : pouvoir contrôler sa vie, choix valables, respect et dignité, environnement de soutien et responsabilité partagée.

- La Prison des femmes de Kingston, en Ontario, a été fermée.
- Cinq établissements régionaux et un pavillon de ressourcement autochtone pour femmes ont été construits.
- Des programmes qui tiennent compte des différences entre les sexes ont été élaborés.
- La stratégie communautaire a été améliorée et des programmes et des services ont été offerts en établissement et dans la collectivité aux femmes mises en liberté sous condition.

Ces changements ont permis de redéfinir les services correctionnels pour femmes efficaces, qui font désormais appel à une approche holistique visant à répondre à leurs besoins particuliers.

L'article 77 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) exige que soient élaborés des programmes destinés expressément aux délinquantes.

Des programmes ont été mis en œuvre pour gérer les domaines de risque et de besoins des délinquantes, notamment des programmes de traitement de la toxicomanie, des programmes d'emploi, des programmes de santé mentale et des programmes adaptés à la culture des délinquantes autochtones.

Il s'agit de programmes essentiels lorsqu'on prend en considération les faits suivants :

- Environ 80 % des délinquantes ont un grave problème de toxicomanie.

# Délinquantes

- Des études révèlent que, de façon générale, les délinquantes qui ont de la difficulté à se trouver un emploi présentent un risque plus élevé de récidive comparativement aux femmes qui n'ont pas de difficulté à cet égard.
- Une délinquante sur quatre a des problèmes de santé mentale à l'admission, ce qui représente une hausse de 100 % depuis 1997.
- La majorité des délinquantes ont été victimes de mauvais traitements et ont subi des traumatismes dans leur famille d'origine ou avec leur partenaire intime.
- Le pourcentage de délinquantes autochtones incarcérées, qui a augmenté au cours de la dernière décennie, correspond à près du tiers du nombre total de délinquantes incarcérées.

## Établissements pour délinquantes

Plusieurs établissements répartis à la grandeur du Canada accueillent maintenant des délinquantes, ce qui leur permet de vivre plus près de leur collectivité, de leur famille et de leur réseau de soutien.

Les établissements régionaux pour femmes comprennent des unités résidentielles indépendantes pouvant accueillir jusqu'à dix délinquantes; des installations pour les programmes, les cours et la formation; une unité de soins de santé; une unité de garde en milieu fermé pour les délinquantes à sécurité maximale; une unité à environnement structuré réservée aux femmes atteintes de troubles mentaux.

Deux unités spécialisées offrent également des traitements de santé mentale à long terme aux délinquantes nécessitant des soins plus intensifs offerts dans les établissements pour femmes.

La conception et la philosophie du pavillon de ressourcement, de même que les programmes qui y sont offerts, sont fondés sur la spiritualité et les traditions autochtones; ils ont été planifiés et mis en œuvre en étroite collaboration avec les collectivités autochtones.

## Principaux examens menés à l'égard des services correctionnels pour femmes

Depuis la publication de *La Création de choix*, en 1990, plusieurs examens importants ont été menés à l'égard des services correctionnels pour femmes au Canada. Tous ces examens, qui sont énumérés ci-après, ont permis d'améliorer les politiques, les programmes et les services destinés aux délinquantes.

- Honorable Louise Arbour, *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston* (1996)
- Rapport de la vérificatrice générale sur la réinsertion sociale des délinquantes (chapitre 4, avril 2003)
- Commission canadienne des droits de la personne (CCDP), *Protégeons leurs droits : Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* (2003)
- Rapports d'inspection du Bureau d'inspection des prisons (Her Majesty's Inspectorate of Prisons for England and Wales, 2005)
- Comité d'experts du Rapport sur les progrès réalisés depuis dix ans dans le domaine des services correctionnels pour femmes du Service correctionnel du Canada, *Les services correctionnels pour femmes : sur la voie de l'avenir* (2006)

*Établissement Nova pour femmes, Truro, Nouvelle-Écosse*

*Établissement Joliette, Joliette, Québec*

*Établissement Grand Valley pour femmes, Kitchener, Ontario*

*Maison Isabel McNeill, Kingston, Ontario*

*Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, Maple Creek, Saskatchewan*

*Établissement d'Edmonton pour femmes, Edmonton, Alberta*

*Établissement de la vallée du Fraser pour femmes, Abbotsford, Colombie-Britannique*

Pour de plus amples renseignements :  
[www.sp.gc.ca](http://www.sp.gc.ca)